



EXTRAIT DE PLAN CADASTRAL CERTIFIÉ

De quoi s'agit-il ?

L'extrait de plan cadastral certifié est exigé pour constituer un dossier de bail, d'immatriculation d'un terrain, d'autorisation de construire ou de morcellement de parcelles.

Qui délivre le document ?

Le bureau du Cadastre territorialement compétent.

Pièces à fournir

- Une demande

Frais de dossier

de 600 à 10 000 FCFA, selon l'extrait de plan demandé